

ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juillet 2013

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL699

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 20

A la première phrase de l'alinéa 180, substituer aux mots "préfet du Rhône",

les mots :

"représentant de l'État dans le département"

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel.